

NICOLAS SARKOZY, LE GOUVERNEMENT ET SA MAJORITE VEULENT AIDER LES FAMILLES...

72% :

c'est le pourcentage de Français favorables à la mise en place d'un service minimum dans l'Education Nationale, selon un sondage Ipsos SIG réalisé les 9 & 10 mai 2008.

Nicolas Sarkozy a demandé au Gouvernement de déposer avant l'été un projet de loi qui instituera un droit à l'accueil des enfants sont inscrits à l'école.

Ce projet prévoit, deux dispositifs, en cas de grève :

- **les professeurs grévistes devront se faire connaître 48h à l'avance** afin que l'accueil des élèves puisse être organisé,
- les communes devront proposer des solutions d'accueil, **dont la charge financière sera assurée par l'Etat.**

Le droit à l'accueil est valable toute l'année et pas seulement en cas de grève.

Concrètement, cela signifie que lorsqu'un enseignant est absent durant le temps scolaire normal, l'Etat doit aussi assumer ses responsabilités en assurant l'accueil des élèves, puis le remplacement du professeur absent.

Le Président de la République, intervention du 15 mai 2008 :

"Je respecte le droit de grève. C'est une liberté fondamentale garantie par la Constitution, et j'ai bien l'intention de la préserver. Je veux que même en cas de grève, les enfants de ce pays soient accueillis et que les parents qui le souhaitent puissent ainsi exercer leur droit légitime au travail".